

vraiment délicate. On a cité à titre d'exemple d'un tel dilemme les demandes d'aide militaire adressées au Canada par les États dits « de la ligne de front », en Afrique australe : veut-on donner au gouvernement canadien le mandat de livrer des armes aux États de l'Afrique australe?

Selon un autre participant, M. Lamb a exagéré l'importance de l'appui donné par le gouvernement aux efforts de promotion des ventes : cet appui est loin d'équivaloir à celui accordé par d'autres gouvernements, et le gouvernement tend à se préoccuper du *type* d'armes faisant l'objet d'une promotion. Quant à l'élimination du pouvoir discrétionnaire, il a fait observer que M. Lamb n'avait pas abordé la question de savoir ce qu'il fallait exactement entendre par « armement » ou « arme » dans un cas ou dans un autre. Ce problème n'était évidemment pas propre à l'étude de M. Lamb. À titre d'exemple d'une technologie au sujet de laquelle les critères de définition sont ambigus, on a cité les ordinateurs et le matériel de communications.